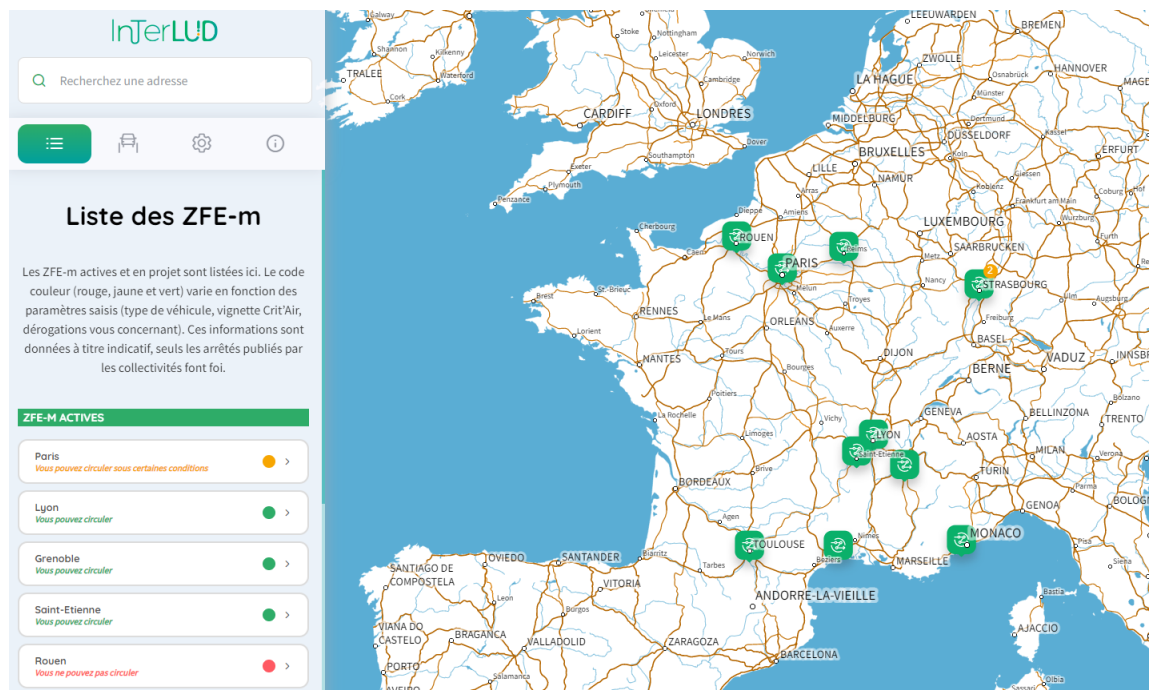


InTerLUD lance l'application ZFE.green destinée aux professionnels

22 FÉVRIER 2023



Développé dans le cadre du programme InTerLUD, le portail [ZFE.green](#) informe sur les contraintes de circulation spécifiques à chaque zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) afin de faciliter et d'optimiser les déplacements.



Grâce à cet outil, un professionnel est en mesure de savoir instantanément – en fonction de son type de véhicule et de sa vignette Crit’Air – s’il peut circuler dans les ZFE-m existantes. Il peut également consulter facilement les dérogations de circulation (permanentes et temporaires) en vigueur dans ces ZFE-m, sans avoir besoin de lire les arrêtés publiés par les collectivités.

En plus de communiquer des informations territorialisées précises sur les ZFE-m, l’outil propose également de calculer des itinéraires multipoints tenant compte des zones à faibles émissions existantes. Lorsque la vignette Crit’Air d’un véhicule ne lui permet pas d’entrer dans une ZFE-m et qu’il n’existe sur le territoire aucune dérogation en lien avec l’activité de l’entreprise, il est possible de proposer au conducteur un itinéraire bis évitant la ZFE-m.

Ce service d’intérêt général universel, gratuit est optimisé pour une consultation sur mobile. Il suffit de se rendre sur le site www.zfe.green et de se laisser guider.

[Consulter le communiqué de presse](#)